**Titre de la présentation : Gouvernance communale de l’eau à Nikki au nord Bénin**

**Nom : OROUNLA**

**Prénom : Kotchikpa Jérôme**

**Titre de la thèse : Reconfigurations institutionnelles et interactions dans la gouvernance communale de l’eau à Nikki au nord Bénin**

**Discipline(s) : Sociologie du développement**

**Directeur–trice de thèse : Nassirou BAKO ARIFARI**

**Financement de la thèse : Fonds propres**

**Date d’inscription en thèse : Février 2014**

**Organismes et adresses (mails) : Université d’Abomey-Calavi, vrcireip.uac@uac.bj**

**Format de présentation**

[x]  **Communication orale (15 minutes)**

[ ]  Poster (format A0)

[ ]  « Ma thèse en trois images  et 180 secondes » (3 minutes)

**Résumé**

Le Bénin a connu ces dernières décennies une réforme dans le secteur de la fourniture de l’eau potable en milieu rural. Ce changement est lié à la mise en œuvre de la décentralisation et aux problèmes d’accès à l’eau potable.

La recherche tente de décrire et d’analyser les interrelations dans l’appropriation de la gouvernance de l’eau par les acteurs communaux de Nikki. C’est une analyse socio-anthropologique des interactions entre la commune et les autres acteurs.

Les données ont été collectées aux moyens de revue documentaire, d’entretiens à l’allure de conversation et d’observations participante (Immersion).

Il ressort de cette recherche que le financement du secteur de l’eau est dépendant de l’État central, des partenaires au développement et des mécènes dont les conditionnalités ne sont pas toujours compatibles avec les politiques publiques locales de l’eau. La mise en gestion déléguée des ouvrages reste une équation non encore résolue dans la zone étudiée. Leur entretien et maintenance peinent à s’opérer du fait de la difficulté de paiement des redevances. Ce qui induit des défaillances importantes dans la fourniture du service public de l‘eau.

**Mots-Clés :** Décentralisation ; eau potable ; gouvernance ; service public ; Nikki.

**Communication orale**

1. Contexte
	1. De la gouvernance de l’eau par l’Etat à la gouvernance communautaire
* Conception des politiques et stratégies de l’eau/Réalisation des ouvrages d’eau sans l’implication des bénéficiaires (Hounmenou, 2006 ; Tidjani Alou, 2005);
* Changement de stratégie et prise en compte de la participation des populations à travers la gestion communautaire : Comité de Gestion de Point d’Eau potable (Olivier de Sardan et Dagobi, 2000 ; Tidjani Alou, 2005) ;

« ...le modèle communautaire ne parvient pas à stabiliser un compromis durable entre un service d’eau rentable procurant des revenus monétaires (l’eau comme bien économique) et un service social accessible à tous (l’eau comme bien public) » (Jaglin et Bousquet, 2007).

* 1. De la gouvernance communautaire à la gouvernance communale
* Elections communales et municipales de 2003 : élus communaux nouveaux acteurs de la gouvernance locale;
* Réforme de la stratégie d’approvisionnement en eau potable en milieu rural (2005-2015) pour intégrer le contexte de la décentralisation ;
* Transfert des compétences et des ressources : les communes désormais maître d’ouvrage de la gouvernance de l’eau ;
* En 2007, les communes ont réellement commencé l’exercice de certaines compétences dans le secteur de l’approvisionnement en eau potable (Hilhorst et al., 2007).

« Dès cette période, les élus locaux (délégués villageois et chefs d’arrondissement), accompagnés par les services locaux de l’hydraulique, jouent un rôle important dans l’expression des besoins et le contrôle de la réalisation des travaux d’implantation des ouvrages » (Bonnassieux et Gangneron, 2011).

* 1. **Expériences de la gestion de l’eau dans la commune de NIKKI**
* De 37% de taux de desserte (Plan Communal de l’Eau de Nikki, 2011) en 2010, c’est passé à 61,8% (PDC Nikki, 2017) en 2015 ;
* Progressions notées cachent quelques imperfections liées à la gestion des ouvrages existants (situation de l’accès à l’eau potable reste fragile à Nikki) ;
* Manque de suivi entrainant un fonctionnement irrégulier des points d’eau ;
* Difficultés de mobilisation des ressources propres pour la réalisation des ouvrages d’eau potable ;
* Problèmes relatifs aux formes de gestion des points d’eau accentuent les difficultés d’accès à l’eau potable (Plan Communal de l’Eau de Nikki, 2011) ;
	1. Questions de recherche :
* Comment se construisent les interactions entre les acteurs et institutions impliqués dans la délivrance du service public de l’eau à Nikki, notamment dans la gestion des points d’eau potable (FPM) ?
* Quelles implications les interactions observées peuvent-elles avoir sur les politiques publiques locales ou l’espace public local de l’eau potable à Nikki ?
	1. **Hypothèse**

La délivrance du service public de l’eau potable dans la commune de Nikki est principalement caractérisée par :

* une forte dépendance financière de la commune vis-à-vis de l’État, des partenaires au développement et des mécènes ;
* une diversité de modes gestion des points d’eau dans la même commune et quelques fois dans la même localité ;
* un dispositif d’entretien et de maintenance des points d’eau peu fonctionnel.
1. Méthodologie
* Approche socio-anthropologique : démarche qualitative basée sur la revue documentaire, l’entretien, l’observation participante et les études de cas (Olivier de Sardan, 2008);
* Analyse combinée des interactions entre acteurs et institutions ;
* Validation des données par triangulation et par saturation (Olivier de Sardan, 2008).
1. Résultats obtenus
* Reconfiguration de l’espace public de l’eau (du communautaire au communal, multiplicité des acteurs, implication du secteur privé, de la société civile locale …) ;
* Difficultés de financement de la politique publique locale de l’eau potable dans la commune de Nikki ;

*« … la commune ne dispose pas de ressources suffisantes pour prendre en charges les dépenses liées au secteur de l’eau »* (Z.S.A, agent de la mairie de Nikki, entretien du 19/07/2017).

* Limite de la commune dans l’application du cadre légal du secteur de l’eau au niveau local.

*« Certains partenaires ne se conforment pas le plus souvent à la liste de priorisation du PCEau. C’est souvent le cas des donateurs privés, des politiciens, des organisations confessionnelles qui parfois ne mettent pas la commune au courant de leurs actions »* (Z.S.A, agent de la mairie de Nikki, entretien du 19/07/2017)*.*

* Cohabitation de plusieurs formes de gestion dépendant des donateurs
* Gestion communautaire (CGPE);
* Gestion déléguée (dans la pratique c’est la forme déguisée de la gestion communautaire);
* Gestion privée (ouvrages réalisés par les mécènes);

« La gestion de ces forages est laissée à l’organisation des fidèles. Dans la commune de Nikki, c’est en leur sein qu’une personne est identifiée et responsabilisée pour gérer la pompe et faire face aux éventuelles pannes » (Chef de village, entretien du 29/07/2017).

* Gestion libre.
* Dysfonctionnements organisationnels (l’attitude du laisser-aller)
* Absence de suivi des contrats de délégation ;
* Non-respect des contrats par les deux parties ;
* Faible recouvrement des redevances ;
* Mobilisation des fonds de réparation après les pannes.
* Contraintes socio-culturelles de l’application du Partenariat Public Privé
* Résistance communautaire face à la gestion en affermage ;
* L’eau comme un "don de Dieu" qu’on ne peut pas vendre ;
* Cotisation comme mode de mobilisation des ressources d’entretien et de maintenance des ouvrages (Pratique incompatible à la gestion en affermage-vente au volume de l’eau) ;
* Point d’eau potable comme "bien communautaire" institué.

**Discussion**

Selon Jaglin et Bousquet (2007) le modèle de privatisation communautaire n’était donc pas, partout adapté à la construction et à l’appropriation des compétences nécessaires à la gestion pérenne du service d’eau potable. Tidjani Alou (2006) estime qu’elle s’est révélée peu efficace pour gérer les infrastructures hydrauliques.

La nouvelle politique d’eau potable introduisant l’affermage comme mode de gestion peine à s’appliquer en raison du contexte socio-culturel et économique. Ce mode de gestion privilégiant la rationalité économique répond-t-il au contexte du monde rural béninois et particulièrement de Nikki ? En effet, dans certaines communes le passage d’une gestion communautaire à une gestion en affermage s’est fait en douceur (Gangneron et Bonnassieux, 2011) par contre des résistances ont été observées par endroit (Traoré, 2012).

Ainsi, le recours aux secteurs privés, perçu comme une solution pour améliorer l’efficience opérationnelle et la qualité des services, a gagné les discours des autorités gouvernementales et les partenaires financiers. Ce qui amène à envisager le financement du service de l’eau à partir des recettes issues de sa gestion, le principe de « l’eau paie l’eau » (MMEH/DH, 2008) dans le contexte actuel béninois.

Mais, Traoré (2012) ne porte pas l’idée de la marchandisation et considère l’eau comme le symbole d’un lien social au-delà d’un bien économique où la logique du marché est quasi inapplicable à cause des liens sociaux. L’auteure partage l’avis des responsables coutumiers Burkinabés qui affirment que « c’est une honte de vendre l’eau ». Pour elle, le processus de marchandisation de l’eau va favoriser des résistances et des décalages entre la mise en œuvre des nouvelles infrastructures au niveau local et leur appropriation par des acteurs communaux et locaux. Aussi, il faut noter que le nouveau système économique de l’eau n’est envisageable qu’en tenant compte de son environnement social, culturel et politique pour une gestion équitable.

Face aux résistances engendrées par la réforme par endroit, des solutions ont été improvisées, un « bricolage organisationnel » (Dia et Diop, 2011) dans le cas sénégalais ou des « formes organisationnelles hybrides » (parfois qualifiées d'arrangements institutionnels "non standards") (Ménard, 2003) de la gestion communautaire et privée.

Pour Gangneron et Bonnassieux (2011) dans un autre angle, nombreuses sont les communes encore dépendantes des ressources transférées par l’État, qui dispose lui-même de peu de moyens, pour financer les investissements dans le domaine de l’hydraulique.

# Bibliographie

* BONNASSIEUX A., GANGNERON F., 2011. « Des mini-réseaux d'eau potable : entre enjeux politiques et arrangements locaux. Le cas de la commune de Djougou au Bénin », Mondes en développement (n°155), p. 77-92
* COMMUNE DE NIKKI, 2017. Plan de développement Communal 2017-2021, rapport principal, 199 p.
* COMMUNE DE NIKKI, 2011. Plan Sectoriel Eau 2011-2015, 78 p.
* DIOP M., DIA A.H., 2011. « Réformes des services d'eau en milieu rural africain : enjeux et limites du montage institutionnel de gestion. Une étude de cas au Sénégal », Mondes en développement, n°155, p. 37-58.
* HILHORST T., ADJINAKOU C., LANGLEY P., 2007. « Comment une approche sectorielle peut-elle renforcer les instances locales de développement au Bénin », Development Policy & Practice-Bulletin 382

HOUNMENOU B. G., 2006. « Gouvernance de l’eau potable et dynamiques locales en zone rurale au Bénin », *Développement durable et territoires*, consulté le 23 novembre 2015, http://developpementdurable.revues.org/176;

* JAGLIN S., BOUSQUET A., 2007. Conflits d'influence et modèles concurrents : l'essor de la privatisation communautaire dans les services d'eau d'Afrique subsaharienne, Working paper, 25 p.
* MENARD C., 2003. « L'approche néo-institutionnelle : des concepts, une méthode, des résultats », Cahiers d'économie Politique/Papers in Political Economy, n° 44, p. 103-118.
* MINISTERE DE L’ENERGIE ET DE L’EAU /DIRECTION GENERALE DE L’EAU, 2008. Intermédiation sociale spécifique aux adductions d’eau villageoises, Guide des communes, Cotonou, 62 p.
* OLIVIER DE SARDAN J.-P., ELHAJ DAGOBI A., 2000. La gestion communautaire sert-elle l’intérêt public ? Le cas de l’hydraulique villageoise au Niger », Politique africaine, nº 80, p. 153-168

OLIVIER DE SARDAN J.-P., 2008. La rigueur du qualitatif, Louvain-la-Neuve, Bruylant-Academia, 368 p.

OLIVIER DE SARDAN J.-P., 2007. « De la nouvelle anthropologie du développement à la socio-anthropologie des espaces publics africains », Revue Tiers Monde 2007/3 (n° 191), p. 543-552

* TRAORE R., 2012. État-Territoire et conflits : analyse des enjeux de la gestion communautaire de l’eau au Burkina Faso : l’exemple du bassin versant de Nakambé ; Thèse de doctorat, Université de Toulouse 2, 378 p.
* TIDJANI ALOU M., 2006. Les mini-adductions d’eau potable dans la région de Maradi : la gestion d’un bien public, Etudes et travaux N°42 LASDEL, 17 p.
* TIDJANI ALOU M., 2005. « Le partenariat public-privé dans le secteur de l’eau au Niger : autopsie d’une réforme », Annuaire Suisse de Politique de Développement, volume 20, n°2, p.161-177